



Communiqué de presse

La CNSA renforce son engagement dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées avec Monalisa et Les Petits Frères des Pauvres

Paris, le 24 mars 2025

Alors qu'un nouvel axe des commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie consacré à la lutte contre l'isolement vient d'être créé, ces partenariats illustrent une volonté commune de renforcer les solidarités locales en faveur des personnes âgées isolées. Il s'agit notamment de fournir des outils et un soutien aux acteurs locaux dans leurs efforts pour lutter contre l'isolement, conformément à l'engagement 11 de la COG 2022-2026 de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Mobiliser les territoires et structurer les coopérations départementales avec Monalisa

La lutte contre l'isolement social des personnes âgées nécessite la mobilisation des acteurs et des citoyens et leur mise en synergie sur les territoires.

Pour cela, la CNSA s'engage en 2025 aux côtés de Monalisa, association pionnière dans la création de coopérations territoriales contre l'isolement social des personnes âgées, pour soutenir la création ou la consolidation de coopérations départementales consacrées à la lutte contre l'isolement. La mise en place de ces coopérations permet de structurer un réseau solidaire d'acteurs engagés au sein des collectivités locales, des institutions, des associations...

Former pour mieux accompagner avec Petits Frères des Pauvres

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'accroissement de l'isolement social, la CNSA et Les Petits Frères des Pauvres renforcent leur partenariat sur la période 2025-2028 pour déployer un nouveau dispositif de formation à distance intitulé : Se former pour Agir.

Destinée aussi bien aux professionnels qu'aux bénévoles des associations, des CCAS/CIAS, des bailleurs sociaux ou des organismes de service à domicile par exemple, ce parcours de formation digitale permettra de mieux repérer, accompagner et orienter les personnes âgées isolées.

3 000 accès à la formation sont financés par la CNSA et toucheront ainsi un large public.

Un engagement commun pour une société solidaire

Ces partenariats sont complémentaires pour garantir un maillage territorial plus structuré et une efficacité renforcée de l'intervention des acteurs de terrain auprès des personnes âgées vulnérables.

Ces initiatives participent à un mieux-vivre pour nos aînés, en favorisant leur inclusion sociale et en prévenant leur isolement.

A propos de Monalisa

Monalisa (Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés) est un mouvement fédérateur qui rassemble tous les acteurs volontaires autour de la lutte contre l'isolement des personnes âgées. L'ambition fédérative de Monalisa se concrétise par le développement effectif de coopérations territoriales et d'un vaste maillage d'équipes citoyennes portées par une multitude d'acteurs. Contact: Boris Callen – b.callen@monalisa-asso.fr

À propos de Petits Frères des Pauvres

Depuis 1946, les Petits Frères des Pauvres luttent contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. Par nos actions, nous recréons des liens leur permettant de reprendre goût à la vie et faire partie du monde qui les entoure. Vivre tout simplement. Contact presse : Meryl Le Breton - service.presse@petitsfreresdespauvres.fr

À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites pour-les-personnes-agees.gouv.fr et monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2024, la CNSA consacre plus de 40 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie. Plus d'informations sur www.cnsa.fr. Contact presse : 07 86 32 43 68 - agnes.caradot@cnsa.fr